

**RESOLUTION**

**Objet** : Adhésion du Tadjikistan

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 73<sup>ème</sup> session à Cancún (Mexique), du 5 au 8 octobre 2004,

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la demande d'adhésion en date du 10 novembre 2003 présentée par le Tadjikistan par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères de ce pays,

ESTIMANT que les conditions formelles d'adhésion stipulées par l'article 4 du Statut de l'Organisation sont remplies,

AYANT, en outre, entendu la présentation orale faite par le représentant du Tadjikistan lors de la présente session,

ACCEPTE la demande d'adhésion présentée par le Tadjikistan et DECIDE que le Tadjikistan est Membre de l'Organisation à compter de la présente session de l'Assemblée générale.

**Adoptée.**